



DEMANDE DE LICENCE 2011-2012

Feuillet à remettre au président du club
(merci d'écrire en majuscule d'imprimerie et au stylo à bille)



► Club : _____
 ► Ligue : _____ ► Dépt : _____
 ► Nom : _____ ► Prénom : _____
 ► Sexe : fém. masc. ► Né(e) le : _____ ► Nationalité : _____
jour mois année
 ► Renouvellement licence n° : _____ ► Nouvelle licence :
 ► Adresse : _____
 ► Code postal : _____ ► ville : _____ ► pays : _____
 ► Tél. fixe : + 33 (0) _____ ► Tél. mobile : + 33 (0) 6 _____
 ► E-mail : _____

Le soussigné déclare adhérer à l'assurance « responsabilité civile et accidents corporels » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.

► Signature (obligatoire) du licencié ou de son représentant légal

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

► Le : _____ 2 | 0 | 1 | - |

joindre le certificat médical de non contre-indication

Les licenciés ont la possibilité de ne pas adhérer au contrat « garanties corporelles » proposé par la fédération. Les garanties sont décrites à la page suivante de ce livret. Le coût de cette assurance est de 0,75€ par année de licence. En cas de refus de souscrire au contrat collectif d'assurances, le licencié doit faire parvenir une attestation prouvant la couverture légale prévue par le code du sport au siège de la fédération par l'intermédiaire du club.

Contrôle antidopage

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,

– Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »

– Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

Les responsables légaux des enfants mineurs sont tenus de remplir l'autorisation d'intervention ci-dessous

Je soussigné : M. , Mme , Mlle , _____,

agissant en qualité de : père, mère, tuteur, tutrice, autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille), le responsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

► Le : _____ 2 | 0 | 1 | - | ► Signature du représentant légal :

Ces informations sont destinées à la Fédération Française de Badminton. Nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins de prospection.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

Nous envisageons de transmettre votre adresse de courrier électronique à des tiers (partenaires commerciaux, par exemple) à des fins de prospection (commerciale, par exemple).

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à : cni@ffba.org.

REGLEMENT COTISATIONS JEUNES

Poussins à Juniors (nés en 1993 et après)

Pour les nouveaux arrivants, possibilité de faire un essai pour 2 séances. Au terme de ces 2 séances, les personnes qui souhaitent adhérer au club devront fournir tous les éléments du dossier d'inscription mentionné ci-dessous :

- Cotisation Poussins (-9ans) : **76 €**
- Cotisation Jeune (hors poussin -9ans) pour la saison : **96 €**
- Réduction (à compter du 2ème adhérent) Famille : 5€
(Nom Prénom 1er membre de la famille.....)

Pour le règlement de la cotisation Jeune, nous acceptons les Bons Loisirs Jeunes pour ceux qui en bénéficient (se renseigner auprès de la CAF), la carte M'Ra (Région Rhône-Alpes) sur présentation de celle-ci, ainsi que certaines aides des comités d'entreprise, les coupons sport conseil, les coupons sport DDCS (être âgé de 10 à 18 ans au cours de la saison sportive concernée. Les parents doivent percevoir l'allocation de rentrée scolaire pour l'un de leurs enfants).

- BLJ : 7€ x = €
- N° Carte M'Ra : (réduction de 30€)
- Aide Comité d'entreprise : €
- Coupons Sport (DDCS) : €
(Réduction de 20€ joindre **obligatoirement** une copie de l'allocation de rentrée scolaire)

Reste dû pour la cotisation = €

Réglé par chèque n° ou espèces

Catégorie d'âge (cochez votre catégorie)

Junior (1993-1994)	Cadet (1995-1996)	Minimes (1997-1998)	Benjamin (1999-2000)	Poussin (2001-2002)	Poussin -9ans (2003 et après)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DOSSIER A FOURNIR A L'INSCRIPTION

- **La demande de Licence 2011-2012** dûment remplie
- **Un certificat médical** (téléchargeable sur le site du club dans la rubrique fichiers) avec la mention « ne présente pas de contre-indication à la pratique du badminton en compétition ». **Pour tout surclassement**, nous demander le certificat approprié.
Le Certificat médical étant obligatoire, il doit nous être remis dès le premier entraînement pour des raisons d'assurance. **Sans Certificat médical, vous ne pourrez pas jouer.**
- **Le chèque du montant de la cotisation** à l'ordre du « Badminton Club de Bourg/Ceyzériat »